



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

inspection du travail

Question écrite n° 5234

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité de définir une nouvelle politique de création de postes d'inspecteur du travail en relation avec les nouveaux enjeux de la politique de l'emploi. Ainsi, l'annonce par le Gouvernement d'une loi instituant la semaine de 35 heures au 1er janvier 2000, pour les entreprises de plus de dix salariés, est l'illustration de l'engagement d'une nouvelle politique de l'emploi plus ambitieuse et plus innovante. Il reste plus de deux ans aux partenaires sociaux pour discuter des modalités de la réduction du temps de travail afin d'aboutir à un véritable partage du travail permettant l'accès du plus grand nombre à l'emploi. Mais, sans un contrôle fort sur le terrain, dans les entreprises, de l'existence de ces négociations, puis de la réduction réelle du temps de travail à 35 heures, le projet risquerait de rester lettre morte pour un grand nombre de salariés, donc de demandeurs d'emploi. En parallèle, il faudra également lutter efficacement contre les heures supplémentaires abusives, rétribuées ou non. Il apparaît donc nécessaire de recruter, à l'occasion des prochains concours, un nombre important d'inspecteurs du travail afin qu'ils puissent, dès leur période de formation achevée, contrôler la bonne application de la loi et donc en garantir l'efficacité. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir l'informer de ses projets en matière de création de postes d'inspecteur du travail pour les années à venir ainsi que des prérogatives nouvelles qu'elle compte leur attribuer.

Texte de la réponse

Depuis 1989, l'effectif de l'inspection du travail est passé de 801 à 1 185 en 1997. Il a bénéficié notamment du plan de transformation d'emploi initié en 1991, qui a permis le recrutement de 325 inspecteurs du travail supplémentaires parmi les contrôleurs du travail. Pour développer les missions de contrôle et mettre en place de nouveaux dispositifs, notamment en matière de réduction du temps de travail, cette évolution sera poursuivie en 1998 par : la création nette de quinze emplois supplémentaires d'inspecteurs du travail ; la poursuite du plan de rapprochement de l'inspection de la formation professionnelle et de l'inspection du travail (quarante et un emplois). L'effectif de l'inspection du travail augmentera ainsi de cinquante-six emplois, soit près de 5 % en un an, pour atteindre 1 241 agents. De plus, trente emplois d'exécution de catégorie C seront transformés en contrôleurs du travail et permettront ainsi de renforcer la capacité d'inspection pour mieux contrôler dans l'avenir l'application effective de l'aménagement et de la réduction du temps de travail dans les entreprises.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Clergeau](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5234

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3653

Réponse publiée le : 2 février 1998, page 569